

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 13 octobre 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 138 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Chistian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Mireille BALOCCO représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Jean-Louis BONAN représenté par Pascal CHAIX - Sylvia BONIFAY représentée par Christine ORTIZ - Joëlle BOULAY représentée par Pierre SEMERIVA - Didier DAVITIAN représenté par André ESSAYAN - Pascal GILLET représenté par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Laurent LAVIE représenté par Jean BRUNEL - Michel LO IACONO représenté par Patricia COLIN - Henri MATTEI représenté par Patrick BORE - Roger MERONI représenté par Georges ROSSO - Sylvie NESPOULOUS représentée par Olivier AGULLO - Jean-Louis TIXIER représenté par René CANEZI - Maxime TOMMASINI représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Paul HUBAC - Mourad KAHOU - Gabriel PERNIN - Jean-Pierre REPIQUET.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEV 001-691/08/CC

■ Participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à l'animation de l'association Centre de Promotion de l'Emploi par la micro entreprise (CPEM) et approbation d'une convention

DDEA/AG 08/1739/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le tissu économique de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole est composé majoritairement de petites et moyennes entreprises. Le taux de création et de reprise d'entreprises, mais également le taux de disparition, sont parmi les plus élevés de France. Les causes de fragilité des créations et reprises sont multiples : sous capitalisation, isolement, manque de conseils, d'accompagnement, de formation et mauvaise évaluation des risques et des délais.

Le CPEM est une association spécialisée dans le micro-crédit à destination des créateurs (création et reprise). Le CPEM, initialement créé sur la commune de Marseille, a étendu en 2000 son périmètre au territoire de MPM (hors La Ciotat). Son action est de déceler et de favoriser l'initiative de création ou de reprise d'une petite entreprise et d'apporter au créateur un soutien par le conseil délivré par un chargé d'affaires et par l'action d'une aide financière sans garantie ni intérêt ; un accompagnement technique d'experts missionnés, un parrainage adapté d'un professionnel bénévole et un suivi technique.

La majorité des créateurs accompagnés sont des demandeurs d'emplois. Les contacts avec les candidats à la création sont réalisés via un accueil téléphonique permettant de les orienter et de les renseigner plus efficacement (depuis septembre 2007) et lors des permanences bi-mensuelles tenues dans toutes les communes de MPM hors La Ciotat, dans les Maisons de l'Emploi d'Allauch, de Cassis, de Carry-le-Rouet, de Saint-Victoret et à la Chambre de Commerce, à la Chambre des Métiers, à la Cité des Métiers et au CBE de la Vallée de l'Huveaune pour Marseille.

En 2007, le CPEM a accueilli 1.033 candidats à la création, 296 projets ont été préparés, 224 entreprises ont été créées avec un programme de création de 280 emplois.

Parmi ces nouvelles entreprises, 184 ont été soutenues financièrement par l'attribution d'un prêt d'honneur. Le montant total des prêts d'honneur accordés en 2007 s'élève à 993.398 euros (soit une moyenne de 5.399 euros / entreprise), le montant des prêts bancaires associés s'élevant à 2.517.385 euros (effet levier de 2,5). Le taux de survie à 2 ans est de 75 %.

Par rapport à 2006, le nombre de projets aidés a diminué de 13 % (184 contre 211) et le montant de l'enveloppe de prêts a diminué de 10 % (993.398 euros contre 1.107.300 euros).

Le CPEM a également géré les fonds EDEN en attribuant 570.043 euros d'avance remboursable à 114 entreprises (dont 74 sont également bénéficiaires du prêt d'honneur, ce couplage devrait être exceptionnel en 2008).

Le CPEM a poursuivi jusqu'en novembre 2007, la mission du Service d'Amorçage de Projet pour la ZFU des 14° et 15° Sud de Marseille (529 personnes accueillies, 64 entreprises créées). Ce dispositif sera repris, en 2008, par la Maison de l'Emploi de Marseille.

Le CPEM a mis en œuvre, en avril 2007, une mission au Service d'Amorçage de Projet pour le Centre Ville de Marseille en partenariat avec le Département des Bouches-du-Rhône, la Région Paca et Euroméditerranée (57 personnes accueillies, 1 activité créée).

L'équipe du CPEM est composée de 16 personnes.

Le budget prévisionnel de fonctionnement, pour 2008, s'élève à 944.172 euros en augmentation de 6.55 % par rapport à 2007.

Les dépenses par grands postes s'élèvent à :

568.536 euros :	Charges de personnel
236.250 euros :	Autres services extérieurs
119.386 euros :	Services extérieurs
20.000 euros :	Achats, fournitures

Les recettes sollicitées sont constituées par :

458.542 euros :	Ville de Marseille
193.880 euros :	FSE
115.000 euros :	Etat
70.250 euros :	Cotisations et entreprises
54.000 euros :	Région Paca
21.000 euros :	Département des Bouches-du-Rhône
18.000 euros :	MPM
7.500 euros :	CDC
6.000 euros :	Autres

Il est proposé au Conseil de Communauté de participer, au titre de l'année 2008 au fonctionnement du CPEM, pour un montant de 18.000 euros. Les modalités de versement sont définies dans une convention de partenariat.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir la création d'entreprises par un dispositif de soutien efficace sur le territoire de Marseille Provence Métropole par une action permettant de déceler et de favoriser l'initiative de création ou de reprise d'une petite entreprise et d'apporter au créateur un soutien par le conseil délivré par un chargé d'affaires et par l'action d'une aide financière sans garantie ni intérêt ; un accompagnement technique d'experts missionnés, un parrainage adapté d'un professionnel bénévole et un suivi technique.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole pour un montant de 18.000 euros à l'association CPEM.

Article 2 :

Est approuvée la convention de partenariat entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et le CPEM fixant les obligations respectives des signataires et les modalités d'attribution de cette participation en vue de financer les activités de création d'entreprises par un dispositif de soutien efficace sur le territoire communautaire.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer la convention ci-annexée.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole : Article 6743 « Participations exceptionnelles de fonctionnement » - Fonction 90 – Sous Politique B 320.

Le Conseiller Délégué
A l'Economie

Le Président Délégué de la Commission
Développer l'Economie et Servir l'Emploi

Guy TEISSIER

Francis ALLOUCH

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI